



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 19h30,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	Pouvoir de Robert CLERC
ENTRELACS	Claude GIROUD	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

GRESY SUR AIX	Robert CLERC
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Julie ECALARD	Responsable Communication et des relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 septembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 8 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 26 présents, et 27 votants (1 pouvoir).



## DÉLIBÉRATION

N° : 6      Année : 2019  
Exécutoire le : 10 OCT. 2019  
Affichée le : 10 OCT. 2019  
Visée le : 10 OCT. 2019

### MARCHES PUBLICS

#### Marché n°2018-40 : Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz – Lot 19 - VRD / Abords : avenant 1

Monsieur le Président rappelle que par un marché de travaux relatif à la Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix les Bains (73), Grand Lac a confié au groupement d'entreprises BLONDET TP – PL FAVIER – SERPOLLET, domicilié 111 Rue de la Prairie, 73420 VOGLANS la réalisation des travaux dans le cadre du lot 19 – VRD / Abords pour un montant de 338 601,80 € HT (406 322,16 € TTC).

#### Objet de l'avenant 1 du Lot 19 :

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires ont été jugées nécessaires. Des travaux vont être réalisés par le lycée professionnel voisin.

Un recalage de la limite entre les deux opérations a dû être effectué pour l'occasion, qui a obligé le maître d'ouvrage à intégrer au sein des prestations des entreprises de l'opération toutes les dispositions techniques pour faciliter la réalisation du projet voisin.

Notamment pour le présent lot, le mur de soutènement en gabion initialement prévu en pied de talus doit être remplacé par un mur de soutènement en « L » préfabriqués en béton en tête de talus au droit de la nouvelle limite séparative.

L'ensemble de ces prestations représente un coût supplémentaire pour le lot 19 – VRD / Abords de 14 390 € HT (17 268 € TTC). Le marché passé par Grand Lac avec groupement d'entreprises BLONDET TP – PL FAVIER – SERPOLLET, d'un montant initial de 338 601,80 € HT (406 322,16 € TTC), est donc porté à 352 991,80 € HT (441 239,75 € TTC) par le présent avenant, soit + 4,25 % par rapport au marché initial.

La Commission des procédures adaptées du 23 septembre 2019 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables et inchangées.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°1 du lot n°19 du marché n°2018-40,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du lot n°19 du marché n°2018-40 et tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 1<sup>er</sup> Octobre 2019

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

**GRAND  
LAC**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**Marché n°2018-40  
relatif à la Construction d'un équipement sportif  
spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix les Bains  
(73)**

**LOT N°19  
VRD / Abords**

**AVENANT N°1**

**ENTRE :**

**Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget** domiciliée 1500,  
Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président,  
Monsieur Dominique DORD,

**D'UNE PART,**

**ET**

**Le groupement d'entreprises BLONDET TP – PL FAVIER - SERPOLLET**, domicilié 111  
Rue de la Prairie, 73420 VOGLANS,

**D'AUTRE PART,**

## **ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE**

Par marché de travaux relatif à la Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix les Bains (73), Grand Lac a confié au groupement d'entreprises BLONDET TP – PL FAVIER – SERPOLLET, domicilié 111 Rue de la Prairie, 73420 VOGLANS la réalisation des travaux dans le cadre du lot 19 – VRD / Abords pour un montant de 338 601,80 € HT (406 322,16 € TTC).

## **ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT**

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires ont été jugées nécessaires.

Des travaux vont être réalisés par le lycée professionnel voisin.

Un recalage de la limite entre les deux opérations a dû être effectué pour l'occasion, qui a obligé le maître d'ouvrage à intégrer au sein des prestations des entreprises de l'opération toutes les dispositions techniques pour faciliter la réalisation du projet voisin.

Notamment pour le présent lot, le mur de soutènement en gabion initialement prévu en pied de talus doit être remplacé par un mur de soutènement en « L » préfabriqués en béton en tête de talus au droit de la nouvelle limite séparative. (FTM n°02)

## **ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER**

L'ensemble de ces prestations représente un coût supplémentaire pour le lot 19 – VRD / Abords de **14 390 € HT** (17 268 € TTC)

Le marché passé par Grand Lac avec groupement d'entreprises BLONDET TP – PL FAVIER – SERPOLLET, d'un montant initial de **338 601,80 € HT** (406 322,16 € TTC),

Est donc porté à : **352 991,80 € HT** (441 239,75 € TTC) par le présent avenant, soit + 4,25 % par rapport au marché initial.

## **ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL**

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

**Pour groupement d'entreprises  
BLONDET TP – PL FAVIER – SERPOLLET,**

**Pour Grand Lac**

M./Mme  
Directeur de la société BLONDET TP

Jean Guy MASSONNAT  
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché n.2018-40 : Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz - Lot 19 - VRD / Abords :  
avenant 1

---

**Date de transmission de l'acte :** 10/10/2019

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 10/10/2019

---

**Numéro de l'acte :** d2995 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20191001-d2995-DE

---

**Date de décision :** 01/10/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires